

**COMPTE - RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 10 décembre 2018**

\*\*\*\*\*

**Absents excusés : Magalie RACINEUX (pouvoir à Stéphanie MARTINEAU), Ludivine MORNET (pouvoir à Tanguy GUILLET), Florence TESSON (pouvoir à Nathalie BESSON), Cécile LE BRAS (pouvoir à Louissette OUVRARD), Sébastien JEAN, Nicolas CASSANT.**

**FINANCES- MARCHES PUBLICS- ADMINISTRATION GENERALE**

**1- ADMISSION EN NON VALEUR**

Le trésorier sollicite l'admission en non-valeur concernant les dettes suivantes :

- loyers 2014 de Mme BAULT à hauteur de 1384.15 €
- dettes de cantine de Mme MBANDA (2016) à hauteur de 176.88 €
- dette de cantine de Mme VILVANDRE (2015) à hauteur de 60.45 €

Considérant que toutes les voies de recouvrement ont été mises en œuvre sans résultat, il est proposé d'admettre ces dettes en non-valeur.

Monsieur le Maire précise également qu'un locataire d'un logement communal a une dette de loyer importante. La commune a engagé une procédure d'expulsion locative, ne pouvant se permettre de laisser la dette s'accroître. Les services ont préalablement contacté cette personne pour envisager un plan d'apurement, mais aucune suite n'a été donnée de la part du locataire.

Concernant les dettes de cantine, la directrice du restaurant scolaire fait un important travail de suivi des familles et met tout en œuvre pour que priorité soit donnée à l'accueil des enfants.

Monsieur CASSARD ajoute que le CCAS est parfois saisi de demandes d'aide pour le financement des frais de restauration scolaire.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'admettre ces sommes en non-valeur.

**2- DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF**

\*Budget principal

Afin de permettre la prise en charge des dépenses engagées jusqu'à la fin de l'année, il est nécessaire de modifier le budget ainsi qu'il suit :

-section de fonctionnement

\* dépenses

6135- location mobilières.....	2 000
61521 – terrains.....	30 000
615221 – bâtiments .....	5 000
61551- matériel roulant.....	3 000
64111- personnel.....	- 25 000
6541- admission non-valeur.....	1 562
6542-admission non-valeur.....	61
66111- intérêts emprunts.....	7 000
7391171- dégrèvement taxe foncière	3000

\*recettes

7321-reversement fiscalité .....	25 000
6419.....	1 623

-section d'investissement

\* dépenses

10226- taxe aménagement .....	2 200
Opération environnement.....	20 000
Opération réserves foncières .....	40000

Opération matériel..... 10 000  
 1641- capital des emprunts ..... 22 000  
 Opération complexe sportif..... -94 200

Monsieur le Maire souligne le travail effectué par les services techniques, en régie. Le budget entretien de terrain est lié à l'intervention des entreprises extérieures pour l'entretien des quartiers de l'Europe et Saint Michel, dont le volume d'heures avait été difficile à évaluer au stade de l'élaboration du budget.

Après délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les modifications telles que présentées.

\*Budget cellule commerciale

Les excédents de fonctionnement de ce budget ont pendant plusieurs années été affectés à la section d'investissement dans l'objectif d'optimiser le financement des dépenses. Toutefois, le centre commercial est géré par un syndicat de copropriétaires qui règle les travaux sur appel de fonds auprès des copropriétaires. Cet appel de fonds se fait sur la section de fonctionnement.

La M14 interdit de transférer les excédents d'investissement vers le fonctionnement. Toutefois des assouplissements ont été apportés pour les collectivités qui, comme c'est le cas ici, ont affecté leur résultat de fonctionnement en investissement alors même que la section d'investissement était excédentaire.

En 2012 et 2013, ce sont 18 453.94 € qui ont été affectés en investissement alors qu'ils auraient pu être maintenus en excédent de fonctionnement.

Il est donc proposé de modifier le budget comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses

6132- locations immobilières..... 18 453.94

Recettes

7785 – excédent d'investissement transféré 18 453.94

Section d'investissement

Dépenses

2135..... - 18 453.94

1068..... 18 453.94

Monsieur le Maire précise qu'il faudra se poser la question du devenir du bâtiment JUTARD. En effet, le bail est signé pour une durée de trois ans. Il faudra ensuite envisager une solution durable de stockage.

Après délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les modifications telles que présentées.

**3- PARTICIPATION ECOLE SAINTE THERESE**

Un élève Venansaltais en situation de handicap est scolarisé en ULIS au sein de l'école Sainte Thérèse de la Roche sur Yon. Considérant que les écoles de Venansault ne disposent pas d'un tel dispositif d'accueil, la loi impose à la commune de participer aux frais de fonctionnement de la classe d'implantation.

Il est proposé de verser à l'école sainte Thérèse l'équivalent du coût d'un élève du public, soit 672 €.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

**4- MANDAT SPECIAL CONGRES DES MAIRES- PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT**

Monsieur le Maire et Mesdames RACINEUX et MARTINEAU se sont rendus au Congrès des Maires du 20 au 22 novembre.

Considérant que ce déplacement fait partie intégrante des missions des élus, il est proposé de procéder à la prise en charge des frais afférents au Congrès et notamment le remboursement des billets de train à hauteur de 355.20 €.

Monsieur le Maire précise que les ateliers étaient particulièrement intéressants.

Le Congrès est également l'occasion d'échanger avec des élus de territoires plus éloignés mais qui ont les mêmes préoccupations que les nôtres.

Après délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la prise en charge des frais afférents au déplacement au congrès des Maires.

## 5- AIDE AUX SINISTRES DE L'AUDE

L'association des Maires de l'Aude lance un appel aux dons suite aux inondations dévastatrices du 15 octobre dernier. Les dons seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés.

Il est proposé de verser 1 000 € au Département de l'Aude.

Monsieur le Maire précise que le Département de la Vendée a versé une aide exceptionnelle de 50 000 €.

Le Conseil Municipal, après délibéré à l'unanimité, décide de verser 1 000 € à l'Association des Maires de l'Aude.

## 6- SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Lors de l'élaboration et du vote du budget primitif 2018, un emprunt a été inscrit en recettes d'investissement à hauteur de 1 800 000 €. Une première enveloppe de 1 500 000 € a été souscrite. Toutefois, au regard des besoins de financement de la section d'investissement et notamment dans le cadre des acquisitions foncières liées à la restructuration du centre-bourg, il est nécessaire de procéder à la souscription d'un nouvel emprunt à hauteur de 300 000 €.

Les organismes bancaires ont été consultés.

	Crédit Agricole		Crédit mutuel			Banque postale		Caisse d'Epargne	
Périodicité		trimestrielle	Annuelle	semestrielle	Trimestrielle		Trimestrielle		Trimestrielle
Taux		1,71	1,95	1,9	1,9		1,73		1,87
Montant	300 000		300 000			300 000		300 000	
Durée	20 ans		20 ans			20 ans		20 ans	
Frais de dossier	300		300			300		600	

Il est proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole.

Après délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

## PERSONNEL COMMUNAL

### 1-CONVENTION CDG POUR LA MISSION CISST

Depuis plusieurs années, la commune fait appel au Centre de Gestion et plus particulièrement au service prévention pour réaliser la mission d'inspection des locaux de travail. Toutefois, la convention mise en place ponctuellement à l'occasion de chaque visite ne tenait pas compte des missions qui doivent être assurées par l'ACFI (agent chargé des fonctions d'inspection dont chaque collectivité doit disposer) telles que :

- Contrôler à l'occasion de visites ponctuelles, les conditions d'application des règles définies en matière de santé et de sécurité au travail

- Proposer des mesures qui paraissent de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels
- Intervenir en cas d'urgence ou de danger grave et imminent
- Participer aux réunions du CHSCT, aux visites de locaux et aux enquêtes d'accidents
- Rendre un avis sur les règlements, notes de services et consignes en matière d'hygiène et de sécurité.
- Etre informé des dérogations aux travaux interdits pour les jeunes de moins de 18 ans.

Afin de répondre à cette obligation réglementaire, le Centre de Gestion propose une convention de mise à disposition d'un Chargé d'Inspection en Santé et Sécurité au Travail (CISST). Cette mise à disposition s'inscrit dans les missions générales du Centre de conseil et d'assistance du Centre de Gestion, qui sont prises en charge au titre de la cotisation additionnelle.

Après délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la convention telle que présentée.

## **URBANISME – ENVIRONNEMENT**

### **1-PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE NOTAIRE ECHANGE GIRAUDEAU**

Par délibération du 19 avril 2018, le conseil municipal avait validé l'échange de foncier entre la commune et les Consorts Giraudeau, dans un souci notamment de régularisation d'écoulement de pluvial.

Les modalités de prise en charge des frais de notaire n'étant pas précisées, il convient de préciser que la commune prendra à sa charge les dits frais.

Après délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prendre à sa charge les frais de notaire afférent à cet échange.

### **2-ZAC CLEMENCEAU- MODIFICATION DU PERIMETRE**

Par délibération en date du 22 mars 2018, le Conseil Municipal avait approuvé la création de la ZAC Clémenceau dans le cadre du projet de restructuration du centre bourg.

Toutefois, au regard des opportunités de maîtrise financière qui se sont présentées depuis, il apparaît opportun de modifier le périmètre de la ZAC pour y inclure l'ensemble du foncier situé entre la rue de Lattre de Tassigny, la rue de l'Ouche Cornue et la rue Georges Clémenceau.

Cela implique d'engager une nouvelle concertation en décembre pour envisager une réunion publique mi-janvier 2019. La création de la ZAC pourrait alors être validée au conseil municipal de février afin de lancer ensuite la consultation d'aménageur.

Monsieur le maire rappelle l'historique et les objectifs de ce projet. Dans le cadre d'opportunités foncières et de négociations immobilières, il apparaît opportun d'élargir le périmètre pour étudier de nouvelles propositions d'aménagement.

Une réunion publique sera organisée le 30 janvier pour présenter aux Venansaltais un nouveau scénario d'aménagement. L'intérêt serait de gagner en surface commerciale et en nombre de logements tout en améliorant le bilan économique de l'opération. Ce projet engage la commune pour de nombreuses années et mérite donc de prendre le temps des études.

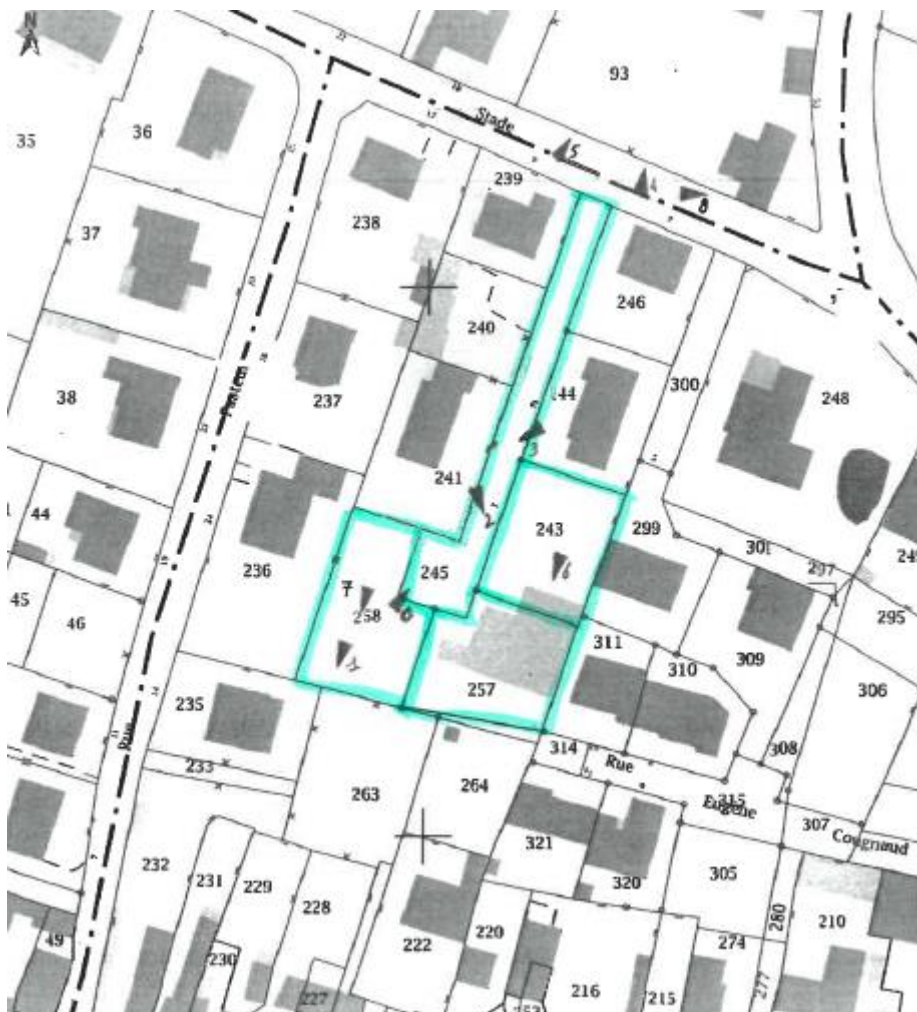
Après délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier le périmètre de la ZAC.

### **3- CONVENTION DE TRANSFERT PERMIS D'AMENAGER BARRETEAU ET DENOMINATION DE NOM DE RUE**

Monsieur et Madame BARRETEAU ont déposé une demande de permis d'aménager pour réaliser un lotissement de maisons d'habitations de 3 lots sur un terrain situé rue du Stade mais nécessitant la création d'une voie. Cet aménagement entraîne une extension des réseaux. De ce fait il est proposé de valider le transfert de ces équipements communs dans le domaine communal.

S'agissant d'un lotissement privé, l'aménageur a été consulté pour déterminer le nom de la voie : il est proposé de retenir « impasse des Charpentiers ».

Le Conseil Municipal valide la convention de transfert à l'unanimité.



## VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

### 1-MOTION de l'ANDES en faveur de la mobilisation pour le sport français

Réuni le 20 septembre à Lyon, le Comité Directeur de l'ANDES a arrêté les décisions suivantes :

- Réaffirme son **inquiétude face aux nouvelles annonces budgétaires du gouvernement** : baisse de 6,2% (30 millions d'euros) du budget du Ministère des Sports (0,13% du budget de l'Etat soit 450 millions d'euros), suppression ou réaffectation de 1 600 emplois nationaux et suppression des emplois aidés ;
- Mobilisés depuis 20 ans les élus en charge du sport constatent dès aujourd'hui au quotidien cette **dégradation continue du financement du sport** ; Les collectivités ne pourront pas se substituer au désengagement de l'Etat ; Elles assument déjà plus de 80% du financement du sport : subventions aux clubs, événements sportifs, construction et maintenance des équipements sportifs. Avec 200 000 installations (soit 82% du patrimoine sportif) et 37 000 espaces et sites de nature, les collectivités locales sont incontournables mais ne peuvent pas agir isolément,
- **Pointe les incohérences** entre l'ambition sportive affichée de 3 millions de pratiquants supplémentaires et d'accueil des Jeux olympiques et paralympiques en 2024 ; Le discours doit trouver une traduction dans les actes ! Le sport ne doit pas servir de variable d'ajustement au Budget de l'Etat ;

- Invite à **accélérer la rénovation de la gouvernance du sport et la reconnaissance du rôle des collectivités territoriales** ; Les travaux engagés depuis plusieurs mois ne doivent pas être remis en cause
- Appelle les parlementaires à **consolider le financement du sport par le déplafonnement des taxes affectées au sport, sur les mises de la FDJ (1,8%), des paris en ligne et de la taxe Buffet (5%)** ; Les acteurs du sport doivent disposer de ressources pérennes ; Avec plus de 35 millions de pratiquants, l'enjeu sociétal du sport pour tous est essentiel pour la Nation, que ce soit en matière de santé, de lien social, d'éducation mais également de vecteur économique et d'emplois.

Nous, élus locaux en charge des sports, fédérés au sein de l'ANDES, et en soutien à la mobilisation générale du Mouvement sportif français, demandons que cette motion soit présentée et adoptée par l'ensemble des collectivités territoriales.

Madame CHARTEAU ajoute que le gouvernement Britannique a agi de la même manière, à savoir financer l'élite (ceux qui rapportent des médailles par exemple) et laissé de côté les quartiers populaires et difficiles. Il en résulte que plus de 50% des jeunes britanniques ne savent pas nager ou faire du vélo

Monsieur le Maire précise que la réduction des crédits est préjudiciable aux investissements des communes et à la pratique sportive qui est un facteur de cohésion sociale, de bien-être et de vivre ensemble.

Le département de la Vendée a également adopté cette motion en lien avec les événements qui se déroulent au VendéSpace.

Madame DELAMURE demande si la commune est impactée.

Madame CHARTEAU explique que certaines fédérations sportives aident financièrement les clubs. Si ces fédérations n'ont plus de fonds elles n'aideront plus les clubs. Les clubs risquent de solliciter la commune pour pallier.

Le Conseil Municipal approuve la motion à l'unanimité.

## ENFANCE ET VIE SCOLAIRE

## INTERCOMMUNALITE

### 1-MODIFICATION DES STATUTS DE LA ROCHE AGGLOMERATION- COMPETENCE PARC DES EXPOSITIONS

Le Parc des Expositions des Oudairies fait partie des équipements économiques majeurs d'un territoire, a fortiori sur celui de la ville de La Roche sur Yon.

Équipement communal, le parc des expositions des Oudairies rayonne sur le territoire yonnais depuis 1986 date de construction des halles A et B.

Géré par la SEM Oryon depuis plusieurs années, la sphère d'attraction de cet équipement s'est élargie bien au-delà du territoire de la ville pour devenir un équipement structurant du territoire communautaire et vendéen.

Par ailleurs, la loi NOTRe a définitivement validé le transfert de la compétence économique aux intercommunalités ce qui intègre tant les opérations d'aménagement que les actions économiques et les équipements structurants en la matière.

Dans ce contexte, la question d'un rattachement communautaire du parc des expositions doit se poser afin de l'intégrer dans le cadre d'une stratégie économique globale et le hisser encore davantage comme équipement d'attractivité économique du territoire.

En effet, l'ambition affichée à travers ce transfert est de permettre au Parc des Expositions d'accueillir des manifestations destinées au grand public (foires, salons, etc.) comme aux

professionnels (salons, conventions d'affaires, séminaires..) et de se positionner comme un véritable outil de développement économique du territoire. Les congrès et salons professionnels sont aujourd'hui essentiels pour l'activité des entreprises. Pour ce faire il est indispensable de faire évoluer l'équipement existant notamment sur la partie professionnelle pour répondre aux besoins et ambitions de la Roche-sur-Yon Agglomération.

Ce transfert doit permettre de repositionner le Parc des Expositions au cœur de la compétence économique de l'agglomération et de réfléchir à son évolution au moment où la zone de la Malboire située à proximité intégrant notamment le campus robotique ambitionne de devenir un pôle technologique d'excellence.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de compléter la compétence ci-dessous en intégrant le Parc des Expositions des Oudairies :

- Création, aménagement, gestion, entretien d'équipements permettant :

✓ de développer un projet d'aménagement structurant, équilibré et dynamique du territoire de l'agglomération :

- Le Centre Beautour et ses extensions
- Le Parc des Expositions et tous les équipements économiques complémentaires nécessaires au développement de l'activité économique et événementielle

Ce transfert de compétence entraînera le transfert du contrat de délégation de service public avec Oryon à la Communauté d'agglomération.

Ce contrat qui doit se terminer au cours du premier trimestre 2019 va faire prochainement l'objet d'un avenant de prolongation afin de relancer une nouvelle consultation du fait du changement de destination de la Halle A du parc.

Monsieur le Maire précise que l'Agglomération envisage de construire un complexe parc des expositions sur la zone de la Malboire.

Après délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les nouveaux statuts de la Roche sur Yon Agglomération.

\*\*\*\*\*

**Mme DELAMURE** : a représenté la commune au comité de transition énergétique du territoire. Elle a prôné le commerce de proximité.

Monsieur le Maire indique qu'il fait partie du comité de pilotage PCAET.

**Monsieur le Maire** : La soirée Téléthon a été très conviviale

: Cérémonie du 11 novembre : la délégation allemande a été honorée d'être présente. Le Maire a indiqué « qu'ils étaient venus voir des français et qu'ils quittaient des amis ». Des élèves allemands seront présents en avril et novembre 2019. Entre temps, il est probable qu'une délégation se rende en Allemagne.

Invitation des parents d'élèves le mercredi 12 décembre à 18h00

Prochain conseil municipal : 16 janvier 2019

Vœux à la population : 9 janvier 2019

Réunion publique ZAC Clémenceau : 30 janvier 2019 à 20h00.